



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Mission d'appui aux
politiques publiques de
prévention des risques
naturels majeurs outre-mer**

Formation 3DS

**Formation de sensibilisation aux risques naturels
dont bénéficient les agents publics exerçant
dans les territoires d'outre-mer**

29 avril 2026

Loi « 3DS » n°
2022-217 du 21
février 2022

**Loi relative à la différenciation, la décentralisation,
la déconcentration et portant diverses mesures de
simplification de l'action publique locale**

Art.241 :
Sensibilisation aux
risques naturels
majeurs

***auxquels les agents sont exposés sur leur lieu
d'affectation ainsi qu'à leur prévention***

Décret n° 2023-27 :
sensibilisation des agents
publics

Décret n° 2023-333 :
sensibilisation des salariés

***fonction publique de l'Etat,
fonction publique hospitalière
Fonction publique territoriale***

Contexte réglementaire – secteur public :

- **Décret du 14 avril 2023 relatif à la formation de sensibilisation aux risques naturels dont bénéficient les agents publics exerçant en outre-mer :**
 - ***Dans la fonction publique de l'Etat et dans la fonction publique hospitalière, la formation [...] est suivie dans l'année suivant la prise de poste de l'agent dans une administration ou établissement situé dans les outre-mer puis tous les cinq ans.***
 - ***Dans la fonction publique territoriale, la formation est suivie au cours de la formation d'intégration se déroulant dans l'année suivant la prise de poste dans les territoires ultramarins des agents astreints à suivre une telle formation, puis dans le cadre de leur formation de professionnalisation.***
 - **[Les agents mentionnés ci-dessus] bénéficient d'une formation aux conduites à tenir, incluant les gestes qui sauvent, en cas d'événement mettant en danger les personnes et résultant de la survenance d'un risque majeur mentionné à l'article L. 125-2 du code de l'environnement. [C'est-à-dire « un risque naturel prévisible »].**



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Mission d'appui aux
politiques publiques de
prévention des risques
naturels majeurs outre-mer**

1. Sensibilisation aux risques naturels pour les agents publics Outre-mer

Les objectifs :

- Décrypter les **enjeux** : Identifier les grands principes de la prévention des risques et de la gestion de crise ;
- Connaître les aléas : Distinguer les **principaux risques** présents outre-mer ;
- Agir concrètement : Appliquer les **consignes** officielles et connaître les **dispositifs d'alerte** existants ;
- Renforcer la **résilience** : Adopter des comportements adaptés pour assurer sa propre sécurité et celle des autres.

Institut National du Service Public (INSP)
sur plateforme MENTOR(FPE)

1. Module 1 : Les grands principes de la prévention des risques et de la gestion de crise

- Institut National du Service Public (INSP) sur plateforme MENTOR (FPE)
- Durée (estimée) du module 1 : **30 min**



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

mentor.gouv.fr

La plateforme interministérielle de formation



VP

Mode d'édition 

[Mes formations](#) [Offre de formation](#) [Contact](#) [Aide](#)

[Accueil](#) > [LOI3DS](#) > Séquence 1 - Les grands principes de la prévention des risques et de la gestion de crise

Sensibilisation aux risques naturels majeurs outremer



Brouillon

Séquence 1 - Les grands principes de la prévention des risques et de la gestion de crise



Poser les bases d'une action efficace.

Ce premier module vous invite à découvrir les grands principes de la gestion de crise et les notions essentielles liées aux risques.

Vous explorerez les leviers de la prévention, les bons comportements à adopter au quotidien en tant que citoyen et agent public.

Vous découvrirez le fonctionnement des dispositifs de surveillance, d'alerte et d'information de la population.

Enfin, vous abordez la gestion de crise et la mobilisation citoyenne.

Objectifs :

- S'approprier les notions essentielles liées aux risques naturels outremer.
- Identifier les grands principes de la gestion de crise.

Durée : 45 minutes.

Modalités : individuel et en ligne.

Sommaire

Besoin d'aide ?

Accueil

Avant de commencer

Séquence 1 - Les grands principes de la prévention des risques et de la gestion de crise

Séquence 2 - Mise en pratique des bons gestes à adopter sur mon territoire

Fin de parcours de formation

Crédits

Progression

Maintenant

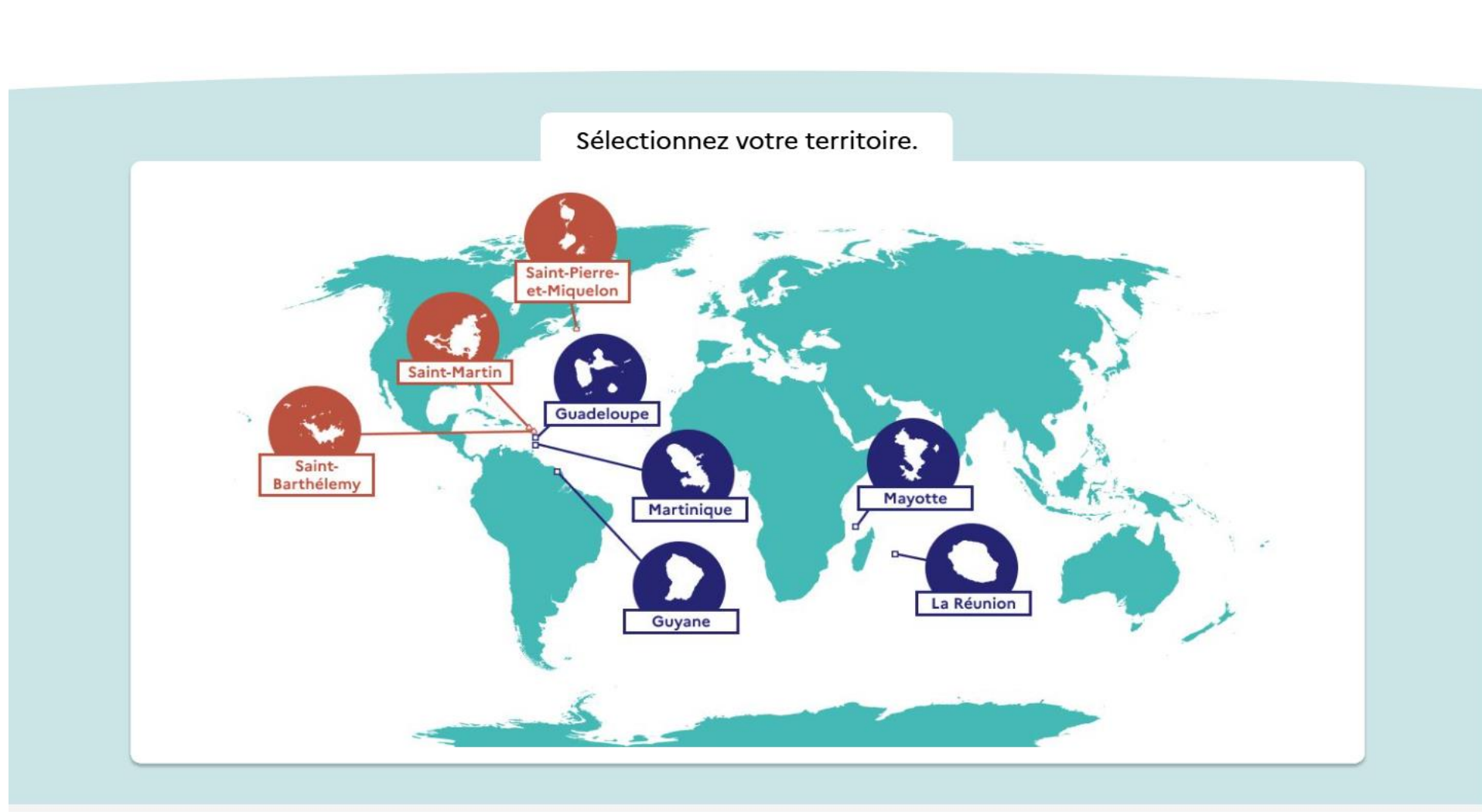
 Séquence 2 : mise en pratique des bons gestes à adopter sur mon

1. Module 1 : Sensibilisation aux risques naturels pour les agents publics Outre-mer

Présentation du module :

- Les **notions essentielles**, les spécificités des territoires ultramarins, les différents types de risques naturels, la combinaison des risques.
- La **prévention des risques**.
- Les **bons comportements** à adopter en tant qu'agent et citoyen.
- Les mécanismes de **surveillance** et les moyens d'**alerte** et d'information de la population.
- La **gestion de crise** : organisation, outils et acteurs.
- La **mobilisation citoyenne** : sapeurs-pompiers volontaires, AASC et les réserves communales de sécurité civile.

2. Module 2 : Les risques sur mon territoire – les bons gestes indispensables

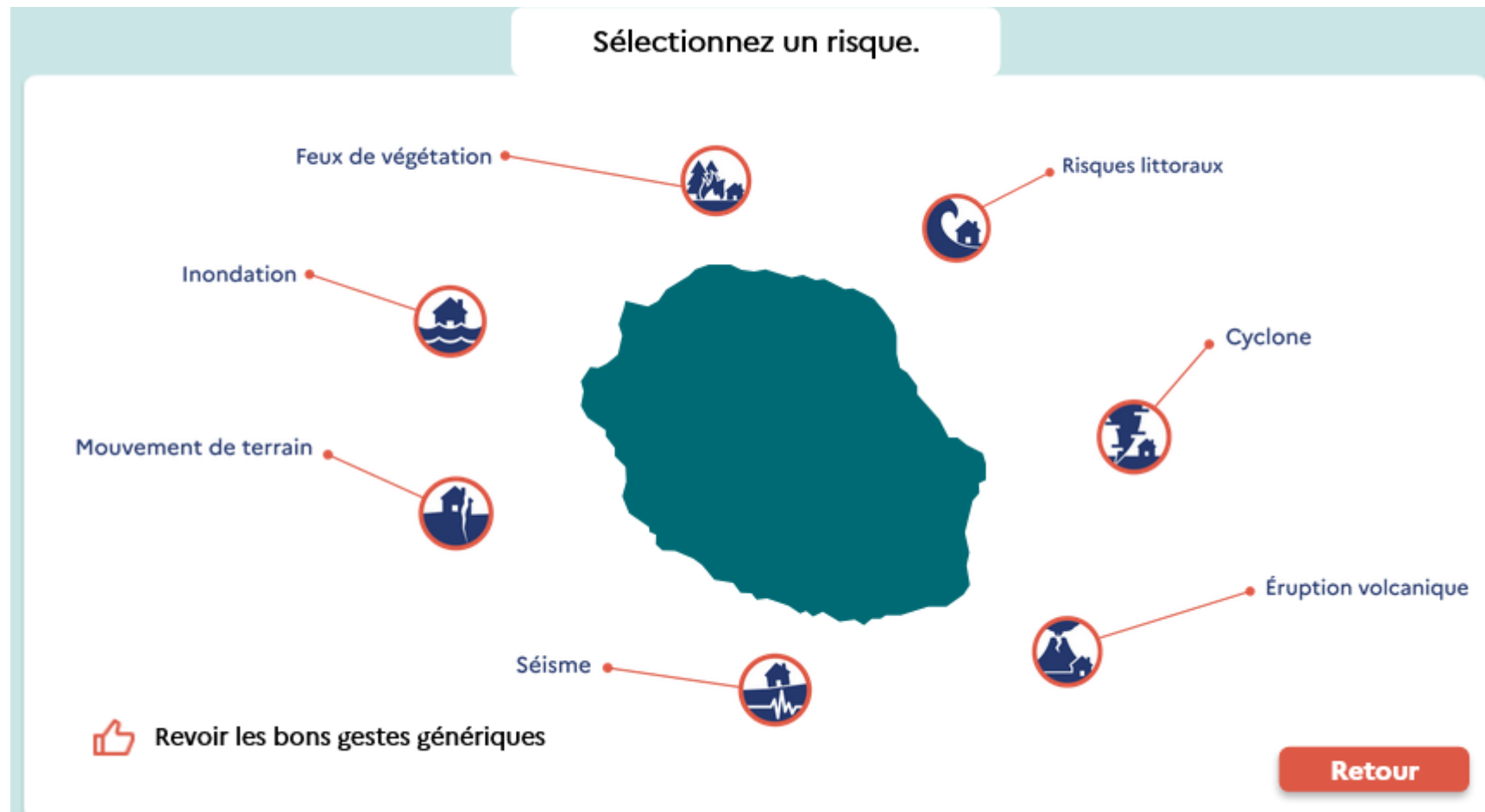


2. Module 2 : Les risques sur mon territoire – les bons gestes indispensables

Présentation du module :

- **Mises en pratique des gestes essentiels** à appliquer en fonction des risques naturels associés à un territoire ultramarin : focus sur les gestes spécifiques à adopter avant, pendant et après une catastrophe naturelle.
- **Chaque agent travaillera sur tous les risques associés à son territoire.**
- **Durée (estimée) du module 2 : 1h30**

2. Module 2 : Les risques sur mon territoire – les bons gestes indispensables



3. Kit formateurs : atelier présentiel

- **Présentation du kit des formateurs : option 1h ou 2h**
- Ce kit pédagogique a été conçu pour **accompagner les formateurs dans l'animation d'ateliers de sensibilisation aux risques naturels en tenant compte des réalités territoriales et des contraintes des structures.**
- Il vise à **proposer un cadre clair, opérationnel et facile à prendre en main tout en laissant une marge d'adaptation** selon le contexte d'intervention.
- **Pour chaque activité** proposée, le kit met à disposition une **fiche recto-verso conçue comme un appui direct à l'animation.**
- Ces fiches précisent les objectifs, le déroulé, les modalités d'interaction et les supports nécessaires afin de sécuriser la conduite de l'atelier.



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Mission d'appui aux
politiques publiques de
prévention des risques
naturels majeurs outre-mer**

4. Diffusion et évaluation

4. Diffusion et évaluation

Stratégie de diffusion des modules Mentor et du Kit formateurs :

- **Courrier du DRM** à l'attention des SG des ministères et des préfets OM : mai 2026 ;
- Diffusion du Guide des formateurs : mai 2026 ;
- Organisation de **réunions avec les réseaux des acteurs locaux** de la prévention des risques naturels majeurs outre-mer ;
- **Partage du contenu numérique** de la formation aux coordinateurs académiques risques majeurs (CARM) pour le public scolaire.
- **Partage du contenu numérique** de la formation aux organismes de formation publique du CNFPT (FPT) et de l'ANFH (FPH).
- **Partage du contenu numérique** de la formation aux organismes de formation du secteur privé (via le ministère du Travail - DGEFP et DGT).

4. Diffusion et évaluation

Stratégie d'évaluation :

- La Plateforme Mentor peut mesurer :
 - le pourcentage d'agents suivant un parcours en fonction de son territoire d'origine et du territoire suivi dans le module 2.
 - le pourcentage d'agents ayant terminé l'intégralité des modules d'un parcours.
 - la durée moyenne de consultation, pour vérifier si le temps passé correspond au temps pédagogique estimé.
 - à la fin du parcours une attestation de suivi/fin de formation est fournie à l'agent.
 - à la fin de la formation, l'agent remplit un questionnaire de satisfaction systématiquement relu par l'INSP.



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mission d'appui aux
politiques publiques de
prévention des risques
naturels majeurs outre-mer

Merci de votre attention

Face à une catastrophe naturelle, avoir les bons réflexes peut faire toute la différence !

En développant une **culture du risque**, chacun devient acteur de sa propre sécurité tout en contribuant à la **protection de tous**.



Retour

Suivant

<https://mentor.gouv.fr/local/catalog/pages/training.php?trainingid=4459>